



ÉTABLISSEMENT : LYCÉE PROFESSIONNEL PHILADELPHIE DE GERDE

Réuni le : **Mardi 27 septembre 2022**

Heure de début de séance : **18h05**

Heure de fin de séance : **20h35**

	NOM PRÉNOM	Qualité
Président de séance	MAHALIN Jean-Michel	Provisur
Secrétaire de séance	CARLIN Isabelle	Provisure adjointe

Nombre de membres présents : **18**

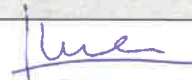
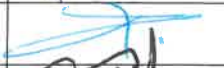
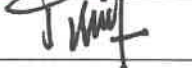



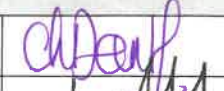



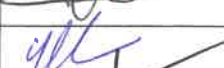



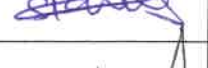



Quorum : **15**

Le procès-verbal de la séance du précédent CA réuni le **28/06/2022** est approuvé refusé

Chapitre	Nature des questions traitées	Nombre de pages	Observations éventuelles
I	Affaires Administratives		
II	Affaires Pédagogiques		
III	Affaires Financières		
IV	Questions Diverses		
V	Divers ANNEXES		
	TOTAL		

<p>Date et Signature du Président de séance</p>  	<p>Date et Signature du Secrétaire de séance</p> <p><i>21/10/2022</i></p> 	<p>Date de transmission</p>
--	---	------------------------------------

Lycée professionnel Philadelphie de Gerde - Conseil d'administration – séance du 27 septembre 2022

Qualité	Nom	Suppléant	Excusé	Absent	Signature
Membres de droit					
Chef d'établissement	Jean-Michel MAHALIN				
Adjoint au chef d'établissement	Isabelle CARLIN				
Gestionnaire	Franck NIEL				
DDFPT	Philippe BRUNEAU				
Représentants du Conseil Régional	Patrick GUILLEMOTEAU				
	Marie-Laure CUVELIER				
Représentant de la Commune	Cem ORUC				
Représentant de la Métropole	Zeineb LOUNICI+				
Personnalités qualifiées	Stéphane BELLET				
Représentants élus du personnel enseignant et d'éducation					
Représentant personnel Enseignant	Pierre CASTEIGNOS	DANTHEZ			
	Christophe DUTHEIL				
	Edouard CAILLABET				
	Valérie FRAPERIE				
	Franck BERGEZ-BENEBIG				
	Guillaume LAMBALLAIS				
	Alain RESET				
Représentants élus des personnels administratifs, sociaux et de santé, techniques, ouvriers et de service					
Représentant personnel ATOSS	Joachim ALMEIDA				
	Nathalie FIORAVANTI				
	Yvon SAEZ				
Représentants élus des parents d'élèves					
Représentant parent d'élèves	Thibault GREBONVAL				
	Martinho VERISSIMO RIBEIRO				
	Anne DAGUET				
	Delphine MONTAUT				
	Caroline LAVAUD				
Représentants élus des élèves					
Représentant des élèves	Fahare HAMADA				
	Adam HAMMAMI				
	Tony ZAMORA				
	Stan NAUD				
	Quentin TETE				
Nombre de présents :			Quorum : 15		



PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

- Séance du jeudi 27 septembre 2022
- N° de séance : 1 - année scolaire 2022/2023

PRÉAMBULE

Le quorum étant atteint, le Président ouvre la séance à 18h05

Mme CARLIN, proviseure adjointe, est proposée pour être secrétaire de séance.

Le procès-verbal du CA du 28 juin 2022 est approuvé / ~~modifié~~ (*raier la mention inutile*)

M Mahalin demande l'autorisation au CA d'accueillir en tant qu'invitées Mme Lafore, nouvelle CPE et Mme Etile, CPE stagiaire. Approbation.

Demande de modification de l'ordre du jour : début du CA par la question de la réduction de la capacité d'accueil en MRC afin de pouvoir échanger avec M Guillemoteau, représentant le Conseil Régional, devant également assister au CA de l'EREA.

QUESTION DIVERSE n°1

Projet DAFPIC de réduction de capacité d'accueil de 60 à 30 en 2nde bac pro MRC.

L'ensemble des personnels a souhaité pouvoir exprimer ses inquiétudes devant le représentant du Conseil Régional au conseil d'administration. Une grande partie d'entre eux était présente à l'ouverture du CA.

M. Mahalin présente la situation aux membres du CA, en présence de 28 personnels de l'établissement et de 3 partenaires professionnels de la filière, suite à la venue au lycée de Mme Colly, DAFPIC, le 12 septembre pour information du projet de réduction d'accueil de la section MRC, de 60 à 30 places. M. Mahalin précise également l'impact sur l'établissement sur sa population féminine en très forte diminution, mais également en termes de fermeture de postes que cette décision pourrait entraîner avec un effectif global qui deviendrait inférieur à 400 élèves.

Les partenaires, représentants de Besson Mérignac, Sport 2000 et La Foirefouille expriment leur incompréhension face à ce projet, le bassin de l'emploi étant porteur. Ils affirment tous les trois embaucher dans le cadre de BTS alternance ou en CDI, tous les ans, des jeunes issus du LP Philadelph De Gerde. Ces jeunes, ils les ont vu évoluer positivement tout au long de leurs stages, et apprécient la présence très régulière des élèves de l'établissement (tous les mois) qu'ils accompagnent dans leur professionnalisation en lien étroit avec les équipes d'enseignants.

Mme Dumas explique qu'à ce jour plus de 20 entreprises ont signé des conventions de partenariat avec le lycée, que les actions vont bien au-delà de la prise en stage de stagiaire, par exemple la venue régulière des professionnels dans l'établissement, à la rencontre des élèves.

Les représentants du CA expliquent leur incompréhension face à ce projet, et les craintes fortes sur le climat scolaire et la sécurité si la quasi-totalité des filles devaient disparaître de l'établissement. Tous les projets portés depuis des années seraient balayés. Un fort sentiment d'abandon est exprimé.

M Guillemoteau, représentant du Conseil régional, précise les conditions d'aboutissement de ce projet, expliquant que le Conseil Régional émettait un avis sur les propositions de fermeture mais que la Rectrice pouvait passer outre cet avis et donc que la décision finale ne relevait pas seulement du vote de la commission permanente du Conseil Régional.

Dès qu'il a été informé du projet de réduction de la capacité d'accueil il a sollicité très rapidement les différents représentants, et était juste avant le CA en réunion avec le vice-président à l'éducation sur ce sujet.

A l'issue du dialogue avec M. Guillemoteau, les personnels ne faisant pas partie du CA se sont retirés et l'ordre du jour a pu reprendre normalement.

CHAPITRE I

AFFAIRES ADMINISTRATIVES

1- Election des parents d'élèves

1.1. Énoncé de la question ou du sujet abordé : Demande de l'accord du CA pour que les élections des parents d'élèves ne se déroulent que par correspondance.

1.2. Présentation / contexte : le BO du 7 juillet 2022 précise que le conseil d'administration soit consulté pour autoriser l'organisation des parents qu'uniquement par correspondance. Ce texte précise en outre que le vote électronique n'est toujours pas autorisé. Il convient de remarquer que seulement quelques parents se déplacent pour le vote à l'urne.

1.3. Commentaires / débat :

Question : Combien de votants en 2021 ? 58 parents ont voté, un seul en se déplaçant.

1.4. Résultats du vote adoptant l'organisation de l'élection des parents d'élèves
Pour : 18 Contre : 0 Abstention : 0

2- Validation du projet d'établissement

2.1. Énoncé de la question ou du sujet abordé : validation du projet d'établissement

2.2. Présentation / contexte : le projet actuel est échu, il convient d'en rédiger un nouveau. Les équipes se sont réunies le vendredi 11 février et ont formulé un certain nombre de propositions. En lien avec le projet académique, le chef d'établissement propose, de façon synthétique, trois tableaux dont les axes de travail pour les prochaines années sont les suivants :

- Elever le niveau général des élèves du lycée
- Œuvrer en faveur de la persévérance et de l'ambition scolaire
- Veiller au climat scolaire et au cadre de vie des élèves

Chacun de ces thèmes se décline en objectifs opérationnels, leviers/actions, ressources mobilisées et indicateurs.

2.3. Commentaires / débat : la rédaction du projet d'établissement a déjà été discutée préalablement conseil pédagogique mais aussi en CA l'an passé, les représentants n'ont pas de questions.

2.4. Résultats du vote adoptant le projet d'établissement 2022-2025
Pour : 18 Contre : 0 Abstention : 0

3- Procédure de la proposition du changement de nom de l'établissement

3.1. Énoncé de la question ou du sujet abordé : changement de nom de l'établissement.

3.2. Présentation / contexte : le nom de l'établissement est associé à une personnalité dont les opinions politiques font aujourd'hui polémique, de par son rapprochement avec l'Action Française de Maurras (extrême-droite de l'échiquier politique, parti royaliste, antidreyfusard, soutien du régime de Vichy...)

La décision du changement de nom d'un lycée en revient à la collectivité, nous ne pouvons faire que des propositions.

Afin de proposer un nom, toujours féminin, au Conseil Régional, il est proposé de travailler ainsi :

- propositions de noms de personnalités féminines par tout membre de la communauté éducative (personnels, élèves, parents, membres du CA) et centralisation au CDI ;
- choix restreint à 10 noms maximum parmi les proposés, opéré par un groupe de personnels (à déterminer) ;
- information de l'ensemble de la communauté éducative au CDI, à travers un affichage de leur biographie, des personnalités retenues ;
- vote, sur un temps relativement long (plusieurs jours) de tous les membres de la communauté éducative pour sélectionner deux ou trois finalistes ;
- second vote, si besoin, pour déterminer le nom proposé au CR.

3.3. Commentaires / débat :

Précision de Mme Fraperie : une classe sera en charge de l'exposition.

Des questions quant à d'éventuelles restrictions pour les propositions de noms : pas de restriction.

3.4. Résultats du vote adoptant la procédure du changement de nom du lycée

Pour : 18 Contre : 0 Abstention : 0

CHAPITRE II

AFFAIRES PÉDAGOGIQUES

4- Bilan de rentrée

4.1. Énoncé de la question ou du sujet abordé : bilan de rentrée

4.2. Présentation / contexte : trois semaines après la rentrée, il convient d'informer les membres du CA de faire une situation précise.

4.3. Commentaires / débat :

La situation de l'ULIS soulève cette année encore des interrogations, notamment le déficit en AESH : 15 élèves sont à ce jour suivi par le dispositif ULIS. D'autres élèves, possédant une notification mais pas l'affectation sont donc en classe sans le suivi de ce dispositif.

A ce jour le déficit d'accompagnement s'élève à 80h : une autorisation de recrutement est arrivée ce jour 29 septembre, pour un contrat 20h.

Les enseignants soulèvent le manque le déficit encore élevé, font état de l'épuisement des AESH qui tentent d'apporter un accompagnement à un maximum d'élèves. La question de la sécurité est soulevée : des restrictions ont été posées par le médecin scolaire pour au moins un élève, que faire sans AESH ? Quelles conditions d'enseignements pour les enseignants, pour l'élève ayant besoin d'accompagnement, pour les autres camarades de classe ?

Points sur l'accueil des apprentis : nous accueillons cette année encore des apprentis de Périgueux et Bruges, d'autres groupes seront présents sur les plateaux techniques

4.4. Résultats du vote adoptant le bilan de rentrée

Pour : 18 Contre : 0 Abstention : 0

5- Indemnités pour missions particulières

- 5.1. Énoncé de la question ou du sujet abordé : ventilation des IMP 2022-2023.
- 5.2. Présentation / contexte : les indemnités pour missions particulières sont dues à des personnels (professeurs et CPE) pour des missions qui ne sont pas en face-à-face élèves. La DSDEN a attribué, comme les années passées 7,5 IMP à l'établissement.
La répartition de ces missions a été déjà débattue en conseil pédagogique.
- 5.3. Commentaires / débat :
Les enseignants regrettent le signal envoyé au tertiaire, tout en sachant que la répartition des IMP a été travaillée avant l'annonce de la réduction de capacité d'accueil des MRC.
Les représentants expriment leurs regrets et leur désapprobation quant au peu d'IMP attribuées à l'établissement : toutes les missions sont essentielles, elles ne devraient pas entrer en concurrence.
- 5.4. Résultats du vote adoptant la répartition des IMP 2022-2023
Pour : 8 Contre : 0 Abstention : 10

6- Calendrier PFMP 2022-2023

- 6.1. Énoncé de la question ou du sujet abordé : modification du calendrier des PFMP 2022-2023
- 6.2. Présentation / contexte : Lors d'un précédent CA, il avait été laissé en suspens la décision définitive pour les PFMP des 2nde bac pro MRC, principalement sur la période précédant les vacances d'avril. L'équipe d'éco-gestion s'est réunie et demande à ce que soient actées les 3 semaines du 20 mars au 7 avril 2023. Parallèlement, la PFMP de juin sera réduite à 2 semaines, du 12 au 25 juin 2023.
- 6.3. Commentaires / débat :

La demande de modification est légitime pour accompagner les élèves vers un choix en 1^{ere}, mais il est noté que c'est l'enseignement général qui va en pâtir, impacté par la réduction du nombre de semaines de cours induite.
- 6.4. Résultats du vote adoptant le calendrier définitif des PFMP 2022-2023
Pour : 18 Contre : 0 Abstention : 0

7. Contrats et conventions

7.1. Énoncé de la question ou du sujet abordé : demande d'autorisation du CA pour la signature de plusieurs conventions :

7.2. Présentation / contexte :

- Convention n°1 : convention cadre « la fresque du climat »
- Convention n°2 : convention de partenariat avec « Mérignac cartouche »
- Convention n°3 : convention de partenariat avec « Etam Mérignac soleil »
- Convention n°4 : convention de partenariat avec « Rêves de mots »
- Convention n°5 : convention d'adhésion au marché « fruits et légumes »
- Convention n°6 : convention d'hébergement avec « le lycée Pape Clément »

La convention n°1 est la continuité du travail déjà engagé en 2021-2022. Elle a pour but l'animation d'ateliers découvertes, la formation à l'animation, une séance de coaching. Coût : 600 €, voté au CA de juin 2022.

Les conventions n°2, n°3 et n°4 sont des partenariats avec des entreprises visant à renforcer les liens avec le lycée : PFMP, interventions des responsables des magasins...

La convention n°5 permet de renouveler l'adhésion au groupement de commandes du marché des fruits et légumes, dont le siège est au lycée Victor Louis à Talence.

La convention n°6 est la poursuite de l'accueil de 4 élèves (au maximum) du lycée Pape Clément ayant besoin d'une place en internat.

7.3. Commentaires / débat :

Précision sur la Fresque du Climat : 10 personnels et élèves seront formés cette année, pour ensuite intervenir sur 63 élèves.

La convention d'adhésion sur le marché « fruits et légumes » : interrogations sur la part de Bio locale, augmente-t-elle ? Oui le Conseil régional travaille de plus en plus avec des producteurs locaux.

7.4. Résultats du vote autorisant le chef d'établissement à signer la convention avec l'association « la fresque du climat »

Pour : 18 Contre : 0 Abstention : 0

Résultats du vote autorisant le chef d'établissement à signer la convention avec l'entreprise « Mérignac cartouche »

Pour : 18 Contre : 0 Abstention : 0

Résultats du vote autorisant le chef d'établissement à signer la convention avec l'entreprise « Etam Mérignac Soleil »

Pour : 18 Contre : 0 Abstention : 0

Résultats du vote autorisant le chef d'établissement à signer la convention avec l'entreprise « Rêves de mots »

Pour : 18 Contre : 0 Abstention : 0

Résultats du vote autorisant le chef d'établissement à signer la convention avec le « groupement de commandes » du lycée Victor Louis

Pour : 18 Contre : 0 Abstention : 0

Résultats du vote autorisant le chef d'établissement à signer la convention d'hébergement avec le lycée Pape Clément

Pour : 18 Contre : 0 Abstention : 0

8. Attribution des logements de fonction

8.1. Énoncé de la question ou du sujet abordé : attribution des logements de fonction

8.2. Présentation / contexte : Avec l'arrivée d'une nouvelle CPE logée par nécessité absolue de service, il convient de faire voter l'état d'occupation des logements de fonction.

Numéro	Surface	Localisation	Fonction	Etat/Région	Nature
A	T3 – 71 m ²	RDC	Agent d'accueil	Région	NAS
B	T4 – 102 m ²	RDC	Proviseur	Etat	NAS
C	T4 – 96 m ²	1 ^{er} étage	Gestionnaire	Etat	NAS
D	T3 – 96 m ²	1 ^{er} étage	Secrétaire gestion	Etat	NAS
E	T4 – 96 m ²	2 ^{ème} étage	Vacant		
F	T5 – 95 m ²	2 ^{ème} étage	Proviseure-adjointe	Etat	NAS
G	T3 – 69 m ²	3 ^{ème} étage	CPE	Etat	NAS
H	T2 – 51 m ²	3 ^{ème} étage	Vacant		
I	T3 – 96 m ²	Internat RDC	Vacant		

8.3. Commentaires / débat : Pas de débat particulier

8.4. Résultats du vote attribuant les logements de fonction
Pour : 18 Contre : 0 Abstention : 0

9. Remises gracieuses

9.1. Énoncé de la question ou du sujet abordé : remises gracieuses

9.2. Présentation / contexte : les créances de six familles ont été envoyées à l'huissier. Elles sont revenues au motif d'insolvabilité et/ou de démarches de recouvrement infructueuses. Il convient de faire une remise gracieuse pour apurer ces créances.

9.3. Commentaires / débat :

Certains élèves sont toujours dans l'établissement, quels moyens pour ne pas se retrouver avec des créances non réglées ? L'assistante sociale va se saisir des dossiers.

9.4. Résultats du vote : adoptant les remises gracieuses présentées
Pour : 18 Contre : 0 Abstention : 0

1- Projet DAFPIC de réduction de capacité d'accueil de 60 à 30 en 2nde bac pro MRC.

Evoqué en 1^{er} point de l'ordre du jour.

2- Questions diverses posées par les professeurs

Nous avons reçu l'attestation pour obtenir des autotests. Qu'en est-il des masques ?

Les masques ont été livrés, ils sont à la disposition des personnels le souhaitent.
La question du gel hydroalcoolique en salle est soulevée par les enseignants, car plusieurs cas de COVID ont été signalés chez les élèves. En début d'année, face au manque d'agents, il était demandé aux enseignants de venir remplir leurs réservoirs. Les agents étant au complet les équipes rempliront directement les flacons lors du ménage.

Pouvez-vous nous indiquer si tous les postes d'agents d'entretien ou de maintenance sont pourvus à ce jour ?

Oui.

3 contractuels sur postes vacants

3 contractuels sur remplacements.

Tous les contrats, sauf un, ont été signés jusqu'au 31 décembre 2022.

Pourriez-vous faire un point sur la situation des AESH ?

Nombre de contrats à temps partiel ? / A temps plein ? / Perspectives de recrutement ?

Point fait lors de la présentation du bilan de rentrée.

Des heures d'espagnol non prévues par les textes ont été rajoutées en CAP sans financement. Certains cours ont-ils été supprimés en contrepartie ?

Les heures d'espagnol en CAP EPC sont nécessaires pour permettre aux élèves qui le souhaitent d'intégrer une première bac pro. Afin de ne pas alourdir les emplois du temps les heures d'AP n'ont pas été posées, mais intégrées dans les cours grâce au dédoublement total réalisé pour les 1^{ère} et 2^{ème} années de CAP EPC.

Des clous ont été retrouvés à nouveau ce début d'année dans un pneu de la moto d'un collègue et à côté d'une voiture. Attend-on un accident grave avant de prendre des mesures efficaces ?

Quelles mesures est-il possible de prendre ? Les enseignants expliquent que si des motos sont garées en extérieur s'est que le garage qui leur est attribué est trop petit. Ils proposent un échange entre le garage à vélo, très peu sollicité. C'est une possibilité. M Mahalin explique aussi qu'un devis est en cours pour motoriser le portail d'accès des motos.

Serait-il possible d'avoir le détail de ventilation des HSE de l'année précédente ?

Le global sera transmis.

435 HSE ont été versées en 2021-2022, dont 149 de remplacement de courte durée.

Combien d'hsa ont été transformées en hse pour cette année ?

9,5

Le TRMD définitif de l'année 2022-2023 peut-il être transmis au membre du CA ?

Oui, il sera communiqué avec le compte rendu.

Rappel DGH 2021-2022 : 942 HP – 114,5 HSA soit **1056,5** heures

- ✓ DGH prévisionnelle du 14/01/22 : **1014,5** heures
- ✓ DGH initiale du 27/01/22 : 903 HP – 117,5 HSA soit **1020,5** heures
- ✓ DGH n°2 du 11/02/22 : 916 HP – 117,5 HSA soit **1033,5** heures
- ✓ DGH n°3 du 11/07/22 : 923 HP – 124,5 HSA soit **1047,5** heures
- ✓ DGH finale du 18/07/22 : 930 HP – 120,5 HSA soit **1050,5** heures

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20h35, sur la phrase d'un représentant « cette année sera difficile, mais bien meilleure que celle d'après »

Le Président





Le secrétaire de séance

